
Publié le: 22-06-2008



Nous publions ici un article paru simultanément dans les principaux journaux de 25 pays européens. Rédigé par le président du Parlement européen, Hans-Gert Pöttering, il revient sur le Traité de Lisbonne et le chemin à suivre pour l'Europe, après le non irlandais lors du référendum.

« Le 12 juin 2008, les citoyens irlandais ont voté non au traité de Lisbonne. Une analyse précise sera nécessaire pour comprendre comment on en est arrivé à ce résultat et pourquoi les Irlandais, qui ont su tirer bénéfice de l'Union européenne plus que la plupart des autres pays, ont voté en ce sens.

A première vue, il semble que beaucoup de ceux qui ont voté non ont fait pour des raisons particulières - et souvent contradictoires. Certains entrepreneurs ont préféré le non parce qu'ils ont perçu le traité comme une menace pour le libre marché; d'autres, tels des syndicalistes, parce que la dimension sociale du traité semblait insuffisante. Certains même ont cru que l'avortement serait facilité par le traité ou que le système fiscal irlandais serait remis en question.

Comme l'a dit le Général de Gaulle, les réponses, lors d'un référendum, sont données à des questions qui ne sont pas posées. Je n'irais pas aussi loin, mais il y a un fond de vérité dans cette affirmation. Ce qui a réellement motivé le peuple irlandais, pourquoi ils n'ont pas cru que l'Union européenne allait dans la bonne direction avec ce traité : tout cela reste à analyser profondément.

Ce qui est certain, aujourd'hui, c'est que le résultat de ce vote confronte l'Union européenne à l'un des plus importants défis de son histoire, mais ce n'est pas le premier. Le traité réformateur de Lisbonne, qui découle du traité constitutionnel, lui-même rédigé par une Convention ayant réuni publiquement des membres des parlements nationaux et du Parlement européen, offre une Union plus démocratique, une plus grande capacité à agir et une plus grande transparence.

Il renforce le Parlement européen, donne aux parlements nationaux davantage de responsabilités dans la détermination des politiques européennes et octroie aux citoyens de l'Union européenne un pouvoir d'initiative auprès des institutions européennes.

Le traité de Lisbonne est la réponse aux critiques formulées par des citoyens sur les faiblesses de l'Union européenne. Ce traité rapproche l'Union européenne des citoyens. Nous devons clairement faire apparaître que l'adoption du Traité réformateur est indispensable, afin de permettre à l'Union européenne de défendre ses valeurs et ses intérêts au XXI^e siècle. Sans les

Hans-Gert Pöttering : "Après le vote en Irlande - Quo Vadis Europa?"

réformes rendues possibles par le traité de Lisbonne, l'adhésion de nouveaux pays à l'Union européenne est difficilement concevable. Nous appelons le sommet européen qui se tient à Bruxelles jeudi et vendredi à prendre toutes les mesures appropriées pour faire du traité réformateur une réalité.

Quelle est la prochaine étape? Tout d'abord, le processus de ratification doit continuer sans réserve, puisque 18 pays ont déjà approuvé le traité. La ratification par les autres pays de l'Union européenne est tout aussi valable et doit être respectée autant que le vote en Irlande.

Nous attendons, lors du sommet européen des 19 et 20 juin, que le gouvernement irlandais donne une première appréciation du résultat du vote en Irlande et mette en avant des propositions pour surmonter ensemble cette période difficile pour la construction européenne. Le gouvernement irlandais doit être le premier à s'exprimer dans cette situation. Non seulement parce que c'est l'usage, mais aussi par respect pour le vote irlandais. C'est pourquoi toute spéculation ou supposition sur les solutions possibles avant le sommet serait inappropriée.

Le Parlement européen consacrera toute son énergie et s'engagera pleinement pour surmonter ces défis. Nous attendons pareil de la Commission européenne et des gouvernements de tous les Etats membres. Nous attendons également que le Parlement européen soit totalement impliqué dans le processus. Nous gardons l'objectif de voir le traité de Lisbonne entrer en vigueur avant les élections européennes de juin 2009. »

Hans-Gert Pöttering